



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 17452

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences graves du conflit en Iraq sur la culture iraquienne et son patrimoine richissime. En effet, l'édition arabe est dans une impasse, car elle a perdu son débouché essentiel : le marché iraquien. Le peuple iraquien est contraint de revendre des bibliothèques entières, des bibliothèques rares qu'ils auront mis des années à constituer. Aucun aphorisme ne tient plus face à la misère, au dénuement, à la faim. Les conséquences de l'embargo imposé à l'Iraq depuis des années - éclairage réduit, pénurie de produits contre les rongeurs et les termites, humidité détériorant des ouvrages dont certains sont rares et qui pour la plupart ne seront pas réimprimés - ont mis les bibliothèques et leurs trésors dans un état pitoyable. Par ailleurs, selon les associations de bibliothèques, le fonds de ces établissements - notamment les livres rares et coûteux - est livré au pillage : une bonne partie se trouve déjà dans les capitales des pays voisins, L'Etat iraquien aurait besoin d'aide financière pour sauver de la ruine un patrimoine intellectuel considérable. Elle lui demande donc quelles mesures pourraient être adoptées sur le plan international pour sauvegarder cette partie importante du patrimoine iraquien. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Les autorités françaises sont particulièrement sensibles à l'état, très préoccupant, du patrimoine historique et culturel iraquien. Si sa protection incombe actuellement au premier chef à la Coalition, la France n'en souligne pas moins la nécessité d'une assistance internationale substantielle, notamment par le biais des instances multilatérales telles que l'UNESCO. La résolution 1483, adoptée en mai dernier par le Conseil de sécurité des Nations unies, fait par ailleurs obligation à « tous les États membres de prendre les mesures voulues pour faciliter la restitution, en bon état, aux institutions iraquiennes des biens culturels iraquiens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse... ». S'agissant de notre pays, dont l'expertise est reconnue dans ce domaine, une commission interministérielle pour la sauvegarde du patrimoine iraquien a été mise en place, sous la tutelle des ministères des affaires étrangères et de la culture. Les contacts ont été rétablis avec nos interlocuteurs sur place, en particulier les responsables du musée de Bagdad. D'ores et déjà, plusieurs missions d'experts ont eu lieu sous l'égide de l'UNESCO ou de l'UNICEF. Divers projets de coopération sont à l'étude dans le domaine archéologique et universitaire : formation, accueil de chercheurs, envoi d'experts, partenariats inter-universitaires, aide à la traduction, dons d'ouvrages et d'équipements destinés aux bibliothèques. Certaines de ces actions, susceptibles d'être menées à bien au cours des prochains mois, sont naturellement tributaires d'une amélioration des conditions de sécurité en Iraq.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17452

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 mai 2003, page 3422

**Réponse publiée le** : 27 octobre 2003, page 8170